

Juin 2023

NEWSLETTER PREVENTAGRI



Vos informations de Juin

FICHE PRATIQUE TMS

ATELIER DE DIVERSIFICATION
L'ECLAIRAGE

LE DOSSIER DU MOIS

LE POINT DE RASSEMBLEMENT

ASTUCES ET SAVOIR FAIRE

LA BARRIÈRE SUSPENDUE

VOTRE AGENDA

QUESTION DU MOIS

À QUOI FAUT-IL FAIRE
ATTENTION LORS DE
L'ATTELAGE DE MACHINES ?

Bonjour à toutes et à tous,

Dans cette newsletter, nous vous parlerons du point de rassemblement en cas d'urgence. Découvrez son intérêt et quelques astuces pour une mise en place pertinente.

Ce mois-ci, découvrez la fiche pratique dédiée aux ateliers de diversification : l'éclairage ! Que choisir pour un atelier sans se tromper et selon son budget. Vous pouvez vous la procurer sur le site de PreventAgri : [ici](#).

Posez-nous vos questions par mail, nous vous répondrons et partagerons la solution dans la rubrique "question du mois".

Bonne lecture

Pour en savoir plus...

Mail : info@preventagri.be

Tel : 065 61 13 70



**Mission Wallonne
des Secteurs Verts**

PreventAgri



ATELIER DE DIVERSIFICATION L'ÉCLAIRAGE

COMMENT CHOISIR SON ÉCLAIRAGE POUR SON ATELIER ET OÙ LE PLACER ?

Connaître les niveaux d'éclairage recommandés pour différentes tâches peut être utile pour offrir plus de confort de travail. Il s'agit de comprendre l'étiquette sur l'emballage de l'éclairage pour mieux le choisir, l'adapter selon son activité et savoir comment le placer.

Vous saurez tout avec la fiche numéro 4 sur la diversification !

Exemple de ce que vous trouverez sur cette fiche conseil (fiche complète [ici](#)) :

Dans le tableau ci-dessous, voici les principales caractéristiques à prendre en compte pour un atelier de transformation :

Tâche ou activité	Em (lux)	Indice de rendu des couleurs	Température de couleurs	Rendement énergétique
Préparation et cuisson	400	Bon rendu des couleurs entre 80 ou 90 sur 100	Blanc neutre 4000°K ou 4500°k	Calcul : Lumen/Watt > 80 > 90 en technologie Led
Local d'emballage	600			
Local de réception marchandises	600			
Laverie	300			
Magasin	400			
Vestiaire	300			
Chambre froide	400			
Chambre de préparation	400			

COMMENT DÉTERMINER LE NOMBRE DE LAMPES NÉCESSAIRES ?

Exemple pour une **pièce de préparation de commandes** qui fait 20m² avec un choix de lampes à **5240 lumens**.

Je veux minimum 400 Lux en référence au le tableau ci-dessus (voir fiche complète sur le site)

$$\text{Lux} = \frac{\text{Lumens}}{\text{Surface de la pièce}} = \frac{5240 \text{ lumens}}{20 \text{ m}^2} = 262 \text{ Lux}$$

- Si je mets deux lampes > $262 \times 2 = 524 \text{ Lux}$
- Si je mets trois lampes > $262 \times 3 = 786 \text{ Lux}$

Il me faudra donc 2 lampes identiques pour atteindre 400 Lux minimum dans ma pièce.

Il me faudra 3 lampes pour 20 m² en salle d'emballage car on souhaite plutôt 600 Lux pour un meilleur confort de lecture.

ET BIEN PLUS ENCORE ... CONTACTEZ-NOUS !

LE DOSSIER DU MOIS

Le point de rassemblement

Déterminer un point de rassemblement est une obligation légale pour toute entreprise avec des salariés ou accueillant du public. Souvent oublié, qu'est réellement un point de rassemblement ? Quelle est son utilité et surtout comment le mettre en place ?



1/ Qu'est-ce que c'est ?

Un point de rassemblement est un endroit prédéfini où doivent se diriger les personnes présentes dans l'entreprise (bâtiment, magasin, étable, atelier...) lors d'une évacuation.

La zone choisie comme point de rassemblement doit être communiquée au préalable à l'ensemble des travailleurs ou visiteurs présents sur le site.

2/ Quelle est son utilité ?

En cas d'évacuation d'urgence, les personnes doivent être mises en sécurité en attendant les secours sans gêner leur intervention.

© Éda-Vincent Lorent

Le point de rassemblement va permettre de pouvoir compter les personnes afin de s'assurer que personne ne manque à l'appel et de pouvoir donner les consignes à suivre pour la suite de l'évacuation.

3/ Comment le mettre en place ?



Il n'existe pas de réglementation fixe pour la mise en place d'un point de rassemblement mais il faut prendre en compte différents points importants, à ajuster en fonction de la configuration des lieux.

LE DOSSIER DU MOIS

Voici quelques conseils pour choisir un bon emplacement :

Est situé en extérieur
mais couvert de
préférence en cas
d'intempérie*

Dispose d' un sol
en bon état

Est situé du même
côté de la route

Est situé à l'opposé
du vent dominant
pour l'évacuation
des fumées en cas
d'incendie

Le point de
rassemblement

Est dans une zone
constamment dégagée
et en dehors des zones
d'entrée ou de sortie
du/des bâtiment(s)*

Est éclairé

Est un endroit assez
grand pour accueillir
l'ensemble des
personnes présentes***
sur l'exploitation

Est accessible à tous**
et adapté en cas
d'accueil de personnes
en situation de
handicap et/ou à
mobilité réduite

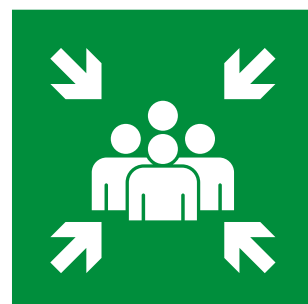
*Les lieux clos ou difficiles d'accès, tels qu'une cour de ferme en carré sont à éviter car ils sont difficiles voire impossibles à évacuer.

**Jeunes, personnes âgées, femmes enceintes...

***Travailleurs, enfants, personnel, parents...

4/ Signalisation du point de rassemblement

Le point de rassemblement doit être signalé par le panneau appelé E007 avec un pictogramme adapté comme celui-ci :



LE DOSSIER DU MOIS

Il est recommandé d'accrocher le panneau de signalétique à une hauteur d'au moins 2 mètres pour qu'il soit bien visible. La dimension du panneau doit être choisie en fonction de la distance d'observation car il doit être visible en permanence pour une bonne compréhension du message.



Pour exemple, un panneau se trouvant à une distance de 10 mètres de la sortie du bâtiment aura des dimensions au minimum de 200 x 200 mm. À une distance de 20 mètres, il est recommandé de poser un panneau de 400 x 400 mm.

5/ Les exercices d'évacuation

Avant de réaliser des exercices d'évacuation, il faut au préalable avoir réalisé un plan d'évacuation de l'exploitation/entreprise. Ce plan doit être affiché (par exemple : à l'entrée du bâtiment principal de l'entreprise ou à un endroit fréquenté) et facilement visible par tous.

Sur le plan d'évacuation, l'emplacement des vannes d'eau, de gaz, des boîtiers électriques, du local phyto... peuvent être ajouté. Il pourrait ainsi également servir de point de repère pour les travailleurs/visiteurs.

Le point de rassemblement doit apparaître sur le plan de manière claire, ainsi que les numéros d'urgence et la conduite à tenir en situation d'urgence.

Réaliser régulièrement des exercices d'évacuation permet d'évaluer la pertinence de la procédure et de la modifier si nécessaire. De plus, cela permet aux travailleurs de mieux l'appréhender voire de les rassurer si un jour ils se trouvent en situation d'évacuation urgente. Il est conseillé de réaliser un exercice d'évacuation au moins 1x/an.

La communication et le rappel des consignes d'évacuation au personnel de l'entreprise est indispensable.

Assurez vous que votre personnel ait bien compris les consignes et sache comment réagir en cas d'évacuation avec des visiteurs si vous en recevez dans l'entreprise.

Pour vérifier si les consignes sont bien acquises, un exercice d'évacuation peut être réalisé afin de mettre en lumière les points à améliorer.

Déclic'travail : La barrière suspendue



- Fermer et ouvrir une grande barrière peut devenir compliqué si des vaches sont présentes : on dérange les animaux et une vache peut donner un coup dans la barrière : c'est l'accident.

La barrière suspendue sur rail permet de :

- Trier facilement les animaux grâce à la barrière qui s'ouvre plus ou moins large et permet de les canaliser ;
- Bien-être animal : moins de stress pour les animaux
- Confort de travail et gain de temps matin et soir lors de la manipulation de la barrière et ceci peu importe la hauteur du fumier
- Plus de sécurité pour l'Homme : pas de retour de barrière lors de l'ouverture ou fermeture
- Matériaux = récupération de ferraille, deux fers plats, deux chemins de roulement, la barrière : ~500€. Pas d'entretien spécifique.



Tout savoir sur la barrière suspendue
sur rail

Déclic travail : [cliquez ici](https://declictravail.fr/)

Pour plus d'astuces, rendez-vous sur le
site Déclic travail :
<https://declictravail.fr/>



DATES À RETENIR

À VOTRE AGENDA



FORMATION

"Comment réagir face à un accident avec un PPP et comment l'éviter"

Date : lundi 31/07 de 10h à 12h30

Lieu : Foire de Libramont 2023

Modalités : Inscriptions sur place



28 > 31
JUILLET
2023

FORMATIONS ET VISITES EN EXPLOITATIONS

Notre agenda pour la saison 2023-2024 est ouvert !

Prenez contact avec nous pour réserver vos dates de formations ou de visites en exploitations en nous écrivant à info@preventagri.be

Nos services sont gratuits, confidentiels et non contraignants...notre objectif...construire ensemble un partenariat cohérent à vos besoins !



À quoi faut-il faire attention lors de l'attelage de machines ?

- Utilisez un **cardan adapté** muni de la bonne protection et assurez-vous que le régime de travail corresponde au régime optimal de l'engin, conseillé par le constructeur.
- Si possible, **procédez seul à l'attelage**. Cette disposition permet de vérifier que tous les points d'attelage sont bien réalisés et elle réduit le risque d'impliquer une tierce personne dans un accident.
- Utilisez le cas échéant la **commande** sur le **garde-boue**.
- Ne **passiez pas en dessous** d'une charge ou des machines.
- Ne **braquez pas trop court** pour éviter d'endommager les tuyaux hydrauliques, le cardan et sa protection.
- Assurez-vous d'une **stabilité suffisante** lors de l'attelage. Placez une cale ou un bloc derrière les pneus de la machine à atteler.
- Si possible, **faites tourner la machine** juste après l'attelage pour éviter d'être confronté à des pannes en arrivant dans le champs.
- **Éloignez Hommes et animaux** lorsque vous démarrez des machines afin de limiter le risque en cas de projection d'objet.
- Placez des **poids supplémentaires** à l'avant si la tenue de route est instable.
- Lorsque vous quittez l'exploitation ou les champs, veillez à **réduire** au minimum **la largeur de transport** en rabattant et en verrouillant les parties amovibles
- Veillez à ce que les **connexions** entre le tracteur et la machine **fonctionnent**, aussi bien au niveau de la traction que de l'éclairage et du système de freinage, que vous devez toujours raccorder.
- N'oubliez pas de **relever les béquilles** en position de transport. Pour plus de facilité lors de l'attelage, les machines peuvent être stockées sur des supports surélevés.

